



Direction des Affaires Economiques

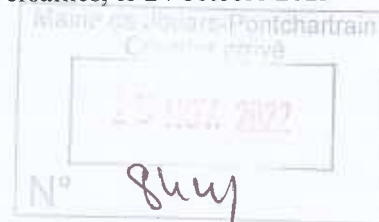
Nos réf. : RK/SU/GM – 058.2022

Affaire suivie par : Gaëtan MARIANY

[gaetan.mariany@cma-idf.fr](mailto:gaetan.mariany@cma-idf.fr)

Monsieur le Maire  
Mairie  
1, rue Sainte-Anne  
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN

Versailles, le 24 octobre 2022



**Objet : Avis sur la modification du PLU**

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 20 octobre 2022, vous m'avez notifié pour avis le projet de modification de votre document d'urbanisme. A ce titre, l'ensemble des modifications portées à ma connaissance n'impacte pas de façon significative l'exercice des activités artisanales en place.

En conséquence, la CMA ne sera représentée à la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et j'émet un **avis favorable** à votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Francis BUSSIÈRE, Président de la  
CMA Ile-de-France  
Par délégation Ronan KERAUDREN Président  
de la CMA Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ÎLE-DE-FRANCE

72-74, rue de Reuilly - CS0315 - 75592 Paris cedex 12 . 01 80 48 26 00 . [www.cma-idf.fr](http://www.cma-idf.fr)

